

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1000 cordant une permission à Mme. Courbou (Anne-Marie)

n° 1000

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n°235 en date du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 13 septembre 1940, formulée par MME. Courbou, aide-comptable auxiliaire, 3e catégorie

Vu l'avis favorable de M. le trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er —Une permission d'absence de quatorze jours, à .solde entière, pour en jouir à l'Arta, est accordée à Mme. Courbou (Anne-Marie), aide-Comptable auxiliaire 3e catégorie, en service au Trésor.

Art. 2

—La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général, CHAMBOULET.